

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 18h15, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 31 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roger Pégourie aux Cabannes sous la présidence de Didier Somen.

Délégués en exercice : 23	Suppléants : 14
Délégués présents : 13	
Voix délibératives : 13	

Titulaires présents : Jean-Claude CLERGUE ; Thierry MALIET ; Christian PUECH ; Didier SOMEN ; Sylvian CALS ; Philippe DELABRE
Jean-David ROOCKX ; Eric PUJOL ; Gilbert ASSIE ; Pierre CAHUZAC

Suppléants présents avec voix délibérative : Carole METIVET ; Pascal SORIN ; Jean-Pierre RIESENMEY

Titulaires excusés : Rolande AZAM ; André CABOT ; Marie-Ange MASTAIN ; Jean-Luc CANTALOUBE ; Jean-Claude MADAULE ;
Alain ROUQUIER ; René CABROL ; Jean-Luc ESPITALIER ; Jean-Louis GUIANVARCH

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Christian BRUHAT ; Stéphanie CANTALOUBE ; Julien FRAT ; François GREFFIER

Secrétaire de séance : Jean-David ROOCKX

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h30.
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (10 titulaires présents et 3 suppléants) et constaté que le quorum était atteint (13/23).
Jean David Roockx est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 1^{er} mars 2016

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 1^{er} mars, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Les actions du Plan Climat Energie du Territoire (documents présentés ci-joints)

Il a été fait un point sur l'ensemble des programmes engagés au titre du Plan Climat Territorial.

o Etat d'avancement du programme TEPCV (Ministère de l'Environnement) :

Plusieurs actions ont été engagées : les diagnostics énergétiques des bâtiments, l'achat groupé de systèmes de régulation-programmation de chauffage, la communication pour accompagner les opérations d'extinction nocturne, la rénovation énergétique du logement de Mouzieys-Panens, Rézo-Pouce sur la 4C, le projet liaisons douces à Réalmont.

Par contre, l'opération groupée d'isolation des combles pose problème : un nombre de bâtiments insuffisant, une baisse de la valeur des CEE, un portage juridique compliqué et un avis défavorable de la DREAL (considérant que les objectifs de performance énergétique ne seraient pas forcément atteints). Il apparaît donc pertinent de reconsidérer cette opération et de soutenir plutôt des opérations globales performantes portées par les collectivités même si elles ne sont pas groupées... Les crédits affectés à cette opération pourraient être réaffectés sur d'autres opérations de l'action 1.

- Demande d'extension du programme TEPCV (jusqu'à 1 Million € supplémentaires)

Nous sommes toujours dans l'attente de la circulaire ministérielle qui doit préciser les critères d'éligibilité pour cette demande d'extension.

Pendant les actions portées par les communautés de communes (avec un nombre limité de conventions) devraient être priorisées. L'opération groupée d'isolation de combles perdus (voir ci-dessus) ne pourra pas être retenue, l'articulation avec les actions éligibles au FSIPL (pour l'éclairage public de Carmaux notamment) devra être étudiée. Une quinzaine de communes ont été identifiées pour la rénovation de logements communaux, mais il n'est pas sûr que le Ministère accepte de signer des conventions particulières pour chaque collectivité. En ce qui concerne la création du réseau de gaz pour le raccordement de l'unité de méthanisation sur le réseau de Carmaux semble compliquée (réticences de la DDT). De même la prise en compte de la rénovation énergétique des bâtiments publics nécessiterait autant de conventions particulières...

- Déploiement de la plate-forme REHAB et accompagnement du projet de SCIC

Le projet de SCIC, en lien avec le déploiement de la plate-forme pour l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des particuliers se précise : un groupe-projet a été constitué, un accompagnement avec le soutien de l'ADEFPAT se met en place pour analyser les conditions de faisabilité économique, sur la base des services qu'elle sera en capacité de proposer, et établir le cahier des charges précis d'une étude de marché.

Sylvian Cals souligne la nécessaire complémentarité à rechercher avec le CAUE (à travers l'espace info énergie notamment) d'autant plus que le département étudie un projet de maison de l'habitat.

- Mise en œuvre de l'étude mobilité-déplacements :

La méthodologie proposée par la DDT et le CEREMA ne semblent pas convenir aux attentes des élus des communautés de commune qui souhaitent avoir une étude opérationnelle leur permettant d'adapter les services aux besoins et aux attentes de la population. Il apparaît donc nécessaire de revoir le cahier des charges, tout en prenant en compte une partie enquête ménages (condition d'éligibilité au programme TEPCV).

Il est rappelé que cette étude globale sera portée par le Pôle Territorial et que les secteurs analysés devront être compatibles avec les contours des communautés de communes en place, afin de leur permettre d'exploiter les résultats pour mettre en place de nouveaux dispositifs pour la mobilité et les déplacements.

3. Budget Primitif 2016 (voir ci-joint)

Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 1^{er} mars, le Président présente la proposition de budget primitif 2016.

Celui-ci s'établit ainsi :

- En dépenses de fonctionnement : 986 054,13 € (dont 4 981, 57 € versés à la section d'investissement)
- En recettes de fonctionnement : 986 054,13 € (qui reprend le résultat de fonctionnement 2015 corrigé par la constatation du versement des fonds associatifs au syndicat à hauteur de 282 187,13 €)
- En dépenses d'investissement : 523 839 € (dont 90 739 € en report)
- En recettes d'investissement : 523 839 € (dont 90 739 € restant à réaliser, et 67 823.43 € correspondant à l'excédent d'investissement 2015)

A noter : compte tenu des résultats des contrôles sur Leader / FEADER, il est proposé d'affecter, en section de fonctionnement, au compte 678 -charges exceptionnelles- 1 000 € pour provisionner des remboursements éventuels de subventions reçues.

La cotisation des communautés de communes est maintenue comme prévu à 3,30 € par habitant (au prorata de la population totale 2013 – données INSEE) ce qui représente une participation attendue à hauteur de 192 416 €.

Sur proposition du Président, le Budget Primitif 2016 est adopté à l'unanimité.

4. Autres délibérations :

- Changement de prestataire pour la dématérialisation et la transmission des actes et documents budgétaires et financiers à la Préfecture :

Le nouveau logiciel de gestion financière AGEDI, mis en place au 1^{er} janvier 2016, comprenant un module intégré de transmission des actes et documents à la Préfecture, le Président propose de changer de prestataire et de signer un avenant à la convention avec la Préfecture.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- Harmonisation des durées d'amortissement des biens du syndicat :

Conformément aux règles d'amortissement, il est proposé des durées d'amortissement selon chaque nature de bien (voir tableau correspondant), applicable au 1^{er} janvier 2015

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- Régime indemnitaire du personnel :

Compte-tenu de la création du poste de conseiller énergie pour les particuliers au dernier comité syndical, il est nécessaire de compléter le tableau du régime indemnitaire du personnel, pour le grade de technicien (voir ci-joint) : enveloppe globale 4 777,08 € et attribution de la prime de service et de rendement pour un montant annuel de 1 330 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- Reclassement indiciaire de Julien Frat :

Compte-tenu du décret du 26 février 2016, concernant le reclassement des ingénieurs territoriaux et ingénieurs territoriaux principaux, au 1^{er} mars 2016, il est nécessaire de régulariser la situation administrative et de le reclasser, par avenant à son contrat de travail à l'indice brut 701 – Indice Majoré 582.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- Accompagnement du projet de SCIC pour la rénovation énergétique :

Le Président explique que, pour accompagner le projet de SCIC, autour duquel un groupe-projet (élus, entreprises, bureaux d'études et particuliers) s'est constitué, il est proposé :

- La mobilisation d'un accompagnement formation-développement avec l'ADEFPAT pour préciser les conditions de faisabilité économique et proposer le cahier des charges d'une étude de marché
- L'engagement d'une étude de marché (cofinancée par l'ADEME à hauteur de 70%) qui serait portée par le Pôle Territorial

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De solliciter l'accompagnement de l'ADEFPAT, en formation-développement, auprès du groupe-projet, considérant que ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Energie Territorial, qui vise à réduire les consommations énergétiques du bâti et d'accompagner la rénovation énergétique des logements avec des objectifs de qualité et de performance et que le projet de SCIC est d'intérêt collectif et d'utilité sociale pour le territoire
- De mettre en place en complément une étude de marché, cofinancée par l'ADEME, sur les services que pourraient proposer la SCIC pour accompagner les projets de rénovation des particuliers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président, Didier SOMEN

**Le secrétaire de séance,
Jean David Roockx**